



GUIDE

# LES RISQUES LORS DES ACTIVITES DES ESPACES VERTS

---



## Sommaire

ARROSAGE .....	4
DEBROUSSAILLAGE .....	5
DESHERBAGE : TECHNIQUES ALTERNATIVES OU TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE .....	7
ELAGAGE ET ABATTAGE DES ARBRES .....	9
ENTRETIEN DES ACCOTTEMENTS A L'AIDE D'UN ENGIN.....	11
JARDINAGE, PLANTATION ET ENTRETIEN .....	12
RAMASSAGE DES FEUILLES MORTES ET DES DECHETS VERTS.....	13
TAILLE DES HAIES ET DES ARBUSTES .....	14
TONTE.....	16

# Les risques lors des activités des Espaces Verts

**Vous trouverez dans ce guide un panorama des principaux risques liés aux activités les plus courantes réalisées en Espaces Verts.**

**Les préconisations de ce guide sont données à titre indicatif. Elles ne sont pas exhaustives, ni exclusives. Elles devront être adaptées à vos propres situations de travail, aux environnements d'intervention et à vos équipements de travail.**

**Pour chaque activité, nous vous proposons une liste des principaux risques, des dispositions de prévention primaire ainsi que des mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre, une sélection de fiches techniques en santé et sécurité au travail.**

**Ce descriptif peut vous servir de référentiel pour élaborer votre évaluation des risques de l'unité de travail « Espaces Verts ».**

**Les activités sont classées par ordre alphabétique, sans ordre de priorité ou de dangerosité.**



## ARROSAGE

L'arrosage des plantes, des massifs ou des aires d'espaces verts (parcs, jardins, terrains de sport, etc.) est une activité à part entière avec ses risques spécifiques.

### PRINCIPALES TÂCHES

Les tâches principales sont l'arrosage manuel ou à l'aide d'un dispositif d'arrosage, la mise en place d'un système d'arrosage automatique ou/et le réglage des installations.

### PRINCIPAUX RISQUES

- Les manutentions manuelles de charges, les postures contraignantes, les gestes répétitifs, etc.
- Les chutes de plain-pied et heurts lors des déplacements.
- Les chutes d'objets : chute d'un bac, d'une jardinière, etc.
- Les chutes de hauteur.
- Le risque routier pour se déplacer sur chaque secteur ou lors des interventions sur le bord de la route, sur un rond-point, etc.
- Les risques liés aux travaux en extérieur : exposition au soleil, aux fortes chaleurs, aux intempéries.

### DISPOSITIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE

Face à ces risques, des mesures intégrées devront être privilégiées :

- Implantation permettant un accès facile pour le véhicule et l'agent, et sécurisé par rapport à la route.
- Choix de variétés et d'espèces ayant de faibles besoins en eau.
- Mise en place d'un arrosage automatique.
- Éviter les installations en hauteur ou les limiter à une hauteur permettant un arrosage depuis le sol.
- Organisation du travail pour privilégier l'alternance des tâches et éviter l'exposition au soleil.

### MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

- Utiliser un groupe d'arrosage (cuve, pompe, tuyau, lance) pour éviter le recours à l'arrosoir.
- Sensibiliser les agents aux postures de travail adaptées.
- Former et donner des consignes liées à la conduite d'un véhicule transportant de l'eau.
- Utiliser une perche télescopique pour les pots qui seraient installés en hauteur. A défaut, l'arrosage devra se faire depuis un échafaudage mobile ou une plateforme individuelle roulante. Pour rappel, intervenir en hauteur depuis une échelle, un escabeau, la benne du camion, la cuve à eau, du mobilier urbain ou tout autre dispositif non sécurisé est strictement interdit.
- Mettre à disposition des dispositifs de signalisation temporaire de chantier mobile et former les agents.
- Vérifier et entretenir régulièrement les équipements de travail.
- Porter systématiquement des EPI : chaussures de sécurité pour prévenir les chutes ou glissades ; vêtement de signalisation de haute visibilité pour les interventions à proximité de voies de circulation. Il est aussi recommandé de faire porter une tenue de protection contre les effets du soleil : vêtements couvrants, clairs et portés amples ; lunettes de soleil ; chapeau à bords larges.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez des informations complémentaires dans la documentation du service Prévention :

- [P10 Installation de la signalisation temporaire](#)
- [E09 Les tenues spécifiques pour le personnel des espaces verts](#)
- [R12 Les travaux temporaires en hauteur](#)

## DEBROUSSAILLAGE

Les agents des espaces verts utilisent une débroussailleuse portative pour l'entretien autour des arbres, des bordures enherbées, des talus ou des chemins. L'outil de coupe peut être changé (brosse ou réciprocatrice) pour pouvoir éliminer les mauvaises herbes des trottoirs, des dallages ou de différentes surfaces.

### PRINCIPALES TÂCHES

Les tâches principales sont la préparation et la sécurisation du site, l'entretien et la préparation des équipements de travail, le taille, le nettoyage du site.

### PRINCIPAUX RISQUES

- Les projections de cailloux, de petits objets, de poussières, etc.
- Le bruit.
- Le risque routier pour se déplacer sur chaque secteur ou lors des interventions sur le bord de la route, sur un rond-point, etc.
- Les manutentions manuelles : port de la machine, rotation du buste, travail en talus, etc.
- Les chutes de plain-pied lors des déplacements, du travail en pente, sur terrain humide ou accidenté.
- Les risques mécaniques lors de l'entretien, de la maintenance de la machine : coupure, brûlure, etc.
- Les vibrations.
- Les risques biologiques et infectieux, lors du travail en milieu contaminée par des rongeurs porteurs de la leptospirose ou lors de la projection de déjections canines.
- Les risques d'incendie et chimique lors de la manipulation, du transport et du stockage du carburant et de l'huile.
- Les risques liés aux travaux en extérieur : exposition au soleil, aux fortes chaleurs, aux intempéries.
- La noyade lors du travail en bord d'eau.

### DISPOSITIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE

Face à ces risques, des mesures intégrées devront être privilégiées :

- Implantation permettant un accès facile pour le véhicule et l'agent, et sécurisé par rapport à la route.
- Choix de variétés et d'espèces ayant une faible croissance et/ou ne nécessitant pas de coupe.
- Éviter les interventions en terrain à forte pente ou très accidenté.
- Organisation du travail pour privilégier l'alternance des tâches et éviter l'exposition au soleil.

### MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

- Délimiter une zone de travail, effectuer une reconnaissance du terrain pour repérer les risques présents, éliminer les objets pouvant être projetés et éventuellement enlever les déjections canines.
- Mettre à disposition des dispositifs de signalisation temporaire de chantier mobile et former les agents.
- Former les agents à l'utilisation de la machine et aux principes de sécurité à respecter.
- Vérifier et entretenir régulièrement les équipements de travail.
- Maintenir la machine et le harnais de port dans un bon état. Changer régulièrement les pièces d'usure, y compris les silent bloc et les mousses de rembourrage du harnais.
- Mettre en place un système de retenue et un dispositif de secours lors du travail en bord d'eau, au bord du vide (rempart, fossé, falaise, etc.) ou en terrain avec une forte pente.

- Porter systématiquement des EPI : chaussures de sécurité pour prévenir les chutes ou les glissades ou bottes de sécurité pour prévenir le risque biologique ; vêtement de signalement de haute visibilité pour les interventions à proximité de voie de circulation ; une tenue couvrant l'ensemble du corps ; des protections auditives et une protection faciale. Les gants de manutention peuvent être un plus. Selon le contexte, une tenue de protection jetable peut être nécessaire.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez des informations complémentaires dans la documentation du service Prévention :

- [P01 Utilisation d'une débroussailleuse](#)
- [P29 Travaux en forêt](#)
- [E09 Les tenues spécifiques pour le personnel des espaces verts](#)

## DESHERBAGE : TECHNIQUES ALTERNATIVES OU TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE

Les agents des espaces verts sont chargés de nettoyer et d'entretenir les différents espaces en supprimant les mauvaises herbes ou les plants indésirables.

Le désherbage à l'aide d'une brosse mécanique est abordé dans la partie « débroussaillage ».

### PRINCIPALES TÂCHES

Les tâches principales sont la préparation et la sécurisation du site, la préparation et l'entretien des équipements de travail et le cas échéant des produits phytosanitaires, le désherbage, l'évacuation des déchets et le nettoyage du site.

### PRINCIPAUX RISQUES

- Les risques biologiques et infectieux, lors du travail en milieu contaminé par des rongeurs porteurs de la leptospirose ou lors de la projection de déjections canines.
- Le risque chimique voire cancérigène, mutagène et reprotoxique lié à l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Les risques d'incendie, d'explosion ou de brûlure liés à l'utilisation de brûleur thermique ou de machines thermiques.
- Les risques mécaniques liés aux équipements de travail.
- Le bruit.
- Les risques d'incendie et d'explosion liés aux bouteilles de gaz, ainsi que les risques liés aux gaz sous-pression.
- Les manutentions manuelles de charges, les postures contraignantes, les gestes répétitifs, etc.
- Le risque routier pour se déplacer sur chaque secteur ou lors des interventions sur le bord de la route, sur un rond-point, etc.
- Les risques liés aux travaux en extérieur : exposition au soleil, aux fortes chaleurs, aux intempéries.
- Les chutes de plain-pied lors des déplacements.

### DISPOSITIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE

Face à ces risques, des mesures intégrées devront être privilégiées :

- Mise en œuvre d'un plan de gestion différencié des espaces communaux.
- Privilégier les plantations nécessitant le moins d'entretiens possibles et limitant les mauvaises herbes.
- Communiquer auprès des habitants sur la démarche mise en œuvre.
- Éviter les interventions en terrain à forte pente ou très accidenté.
- Organisation du travail pour privilégier l'alternance des tâches et éviter l'exposition au soleil.

### MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION

- Délimiter une zone de travail pour éviter toute interférence avec le public.
- Former les agents à l'utilisation de la machine et aux principes de sécurité à adopter. Donner des consignes de sécurité.
- Prévenir les risques d'incendie liés à l'utilisation d'un brûleur ou par tout échauffement mécanique.
- Respecter les consignes de mise en œuvre des produits phytosanitaires ainsi que les mesures de protection.
- Vérifier et entretenir régulièrement les équipements de travail.
- Prévoir un dispositif de protection des bouteilles de gaz contre les heurts, les chocs ou les chutes. Stocker de manière sûre les bouteilles de gaz. Prévoir un système pour faciliter le déplacement et le transport.

- Former les agents aux postures et aux gestes adaptés au travail.
- Mettre à disposition des dispositifs de signalisation temporaire de chantier mobile et former les agents.
- Porter systématiquement des EPI : chaussures de sécurité ; une tenue couvrant l'ensemble du corps ; des gants de protection contre le risque mécanique et/ou contre le risque chimique ; des lunettes de sécurité ou un écran facial. Si le travail a lieu en bord de route, porter une tenue de haute visibilité.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez des informations complémentaires dans la documentation du service Prévention :

- [P05 Stockage des produits phytosanitaires](#)
- [P35 Utilisation d'un désherbeur thermique à gaz](#)
- [R06 Certiphyto](#)
- [E09 Les tenues spécifiques pour le personnel des espaces verts](#)

## ELAGAGE ET ABATTAGE DES ARBRES

La coupe de branches ou d'arbres est génératrice de risques particuliers pour les agents des Espaces Verts.

### PRINCIPALES TÂCHES

Les tâches principales sont la préparation et la sécurisation du site, l'entretien et la préparation des équipements de travail, l'intervention et les déplacements en hauteur, l'utilisation d'outils de coupe, l'enlèvement et le broyage des branches, le nettoyage du site.

### PRINCIPAUX RISQUES

- Les coupures ou les amputations.
- Le bruit.
- Les vibrations.
- Les manutentions manuelles de charges, les postures contraignantes, les gestes répétitifs, etc.
- Les chutes de hauteur.
- Les chutes d'objet : chutes de branches, d'arbre, d'outils, etc.
- Les chutes de plain-pied lors des déplacements.
- Le risque routier pour se déplacer sur chaque secteur ou lors des interventions sur le bord de la route, sur un rond-point, etc.
- Les risques d'incendie, d'explosion ou de brûlure liés à l'utilisation de brûleur thermique ou de machines thermiques.
- Le risque électrique dans le cas des machines électriques.
- Les risques liés aux travaux en extérieur : exposition au soleil, aux fortes chaleurs, aux intempéries.

### DISPOSITIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE

Face à ces risques, des mesures intégrées devront être privilégiées :

- Implantation permettant un accès facile pour le véhicule et l'agent, et sécurisé notamment par rapport à la route.
- Etablir une fiche d'intervention pour chaque opération.
- Privilégier l'utilisation de machines légères et maniables. Les outils électroportatifs sur batterie permettent de limiter le niveau sonore.
- Organisation du travail pour privilégier l'alternance des tâches et éviter l'exposition au soleil.

### MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

- Délimiter une zone de travail pour éviter toute interférence avec le public. Délimiter également une zone pour le stockage des déchets avant évacuation ou broyage.
- Sécuriser toutes les interventions en hauteur : harnais de sécurité, dispositif de maintien et de sécurité. Former les agents au travail en hauteur dans les arbres.
- Organiser les tâches de manière à éviter les croisements et les interférences entre les agents présents. Interdire toute présence sous les arbres. Former les agents aux postures et aux gestes adaptés au travail.
- Limiter les manutentions manuelles de charges.
- Vérifier et entretenir régulièrement les équipements de travail.
- Avant chaque utilisation, vérifier les bonnes fixations des organes de coupe et l'état d'usure des outils de coupe (affûtage). S'assurer du fonctionnement de l'ensemble des dispositifs de sécurité. Veiller à maintenir en bon état la machine.
- Mettre à disposition des dispositifs de signalisation temporaire de chantier mobile et former les agents.

- Porter systématiquement des EPI : chaussures de sécurité ; tenue de protection contre les coupures en cas d'utilisation d'une tronçonneuse, tenue couvrant l'ensemble du corps ; gants de protection contre le risque mécanique et les coupures ; protection auditive ; lunettes de sécurité ou écran facial ; casque de protection

## POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez des informations complémentaires dans la documentation du service Prévention :

- [P32](#) [Elagage à proximité de lignes électriques aériennes](#)
- [R36](#) [Sécuriser les travaux sur les arbres dans les parcs et les jardins](#)
- [P46](#) [Utilisation d'une tronçonneuse](#)
- [P29](#) [Travaux en forêt](#)
- [P03](#) [Elagage manuel](#)
- [AT202101](#) [Accident en abaissant le volume des branches avec une tronçonneuse](#)
- [AT202102](#) [Accident en utilisant une fendeuse](#)

## ENTRETIEN DES ACCOTTEMENTS A L'AIDE D'UN ENGIN

L'entretien des accotements correspond principalement aux coupes réalisées avec une épareuse ou un système équivalent. Pour le débroussaillage, la tonte ou l'entretien des massifs qui sont réalisés en bord de route, vous veillerez à vous référer aux préconisations des rubriques correspondantes en assurant une signalisation sûre du chantier.

### PRINCIPALES TÂCHES

Les tâches principales sont la conduite de l'engin et de l'équipement de travail, l'entretien et la maintenance des machines.

### PRINCIPAUX RISQUES

- La conduite d'engin.
- Le risque routier.
- Les manutentions manuelles de charges, les postures contraignantes, les gestes répétitifs, etc.
- Les projections de cailloux, de petits objets, de poussières, etc.
- Le bruit.
- Les vibrations.
- Les risques mécaniques lors de l'entretien, de la maintenance de la machine : coupure, brûlure, etc.
- Les risques d'incendie et chimique lors de la manipulation, du transport et du stockage du carburant et de l'huile.
- Les risques liés aux travaux en extérieur : exposition au soleil, aux fortes chaleurs, aux intempéries.

### DISPOSITIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE

Face à ces risques, des mesures intégrées devront être privilégiées :

- Mettre à disposition un engin offrant un poste de conduite adapté à l'utilisation d'une épareuse.
- Equiper l'engin d'une cabine climatisée protégeant des projections et de la poussière.

### MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION

- Former les agents à la conduite d'engins et délivrer les autorisations de conduite correspondantes.
- Rappeler régulièrement les consignes de sécurité
- Signaler de manière adaptée le chantier mobile à progression lente : panneaux de signalement « Travaux sur xxx m », véhicule de position, etc.
- Régler son siège et le poste de conduite.
- Vérifier et entretenir régulièrement les engins et les équipements de travail.
- Assurer un entretien régulier et une maintenance de l'engin et de l'épareuse.
- Porter systématiquement des EPI : chaussures de sécurité ; vêtement de signalement de haute visibilité couvrant l'ensemble du corps ; protections auditives. Si besoin des lunettes de soleil et un couvre tête.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez des informations complémentaires dans la documentation du service Prévention :

- [P10 Installation de la signalisation temporaire](#)
- [P01 Utilisation d'une débroussailleuse](#)
- [E33 Tondeuse à gazon autoportée et microtracteur](#)
- [E34 Tracteurs agricoles](#)
- [E09 Les tenues spécifiques pour le personnel des espaces verts](#)

## JARDINAGE, PLANTATION ET ENTRETIEN

La plantation, le jardinage et l'entretien des plantes, des jardinières ou des massifs peuvent présenter une part importante dans l'activité des agents des espaces verts.

### PRINCIPALES TÂCHES

Les tâches principales sont le bêchage, le désherbage et le nettoyage manuels, la mise en place de substrat, la plantation, la taille de fleurs ou de massif, etc.

### PRINCIPAUX RISQUES

- Les risques biologique et infectieux par contact avec des déchets, morsures, piqûres d'animaux, insectes ou parasites : morsures de serpent, maladie de Lyme, leptospirose, morsure de chien...
- Les manutentions manuelles de charges, les postures contraignantes, les gestes répétitifs, etc.
- Le risque routier pour se déplacer sur chaque secteur ou lors des interventions sur le bord de la route, sur un rond-point, etc.
- Les risques liés aux travaux en extérieur : exposition au soleil, aux fortes chaleurs, aux intempéries.
- Le risque chimique voire cancérigène, mutagène et reprotoxique lié à l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Les chutes de plain-pied lors des déplacements.

### DISPOSITIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE

Face à ces risques, des mesures intégrées devront être privilégiées :

- Implantation permettant un accès facile pour le véhicule et l'agent, et sécurisé notamment par rapport à la route.
- Éviter les interventions en terrain à forte pente ou très accidenté.
- Organisation du travail pour privilégier l'alternance des tâches et éviter l'exposition au soleil.
- Dans les serres, favoriser le travail à hauteur des hanches et limiter le recours à la manutention manuelle.

### MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION

- Délimiter une zone de travail pour éviter toute interférence avec le public
- Éviter les manutentions manuelles de charges en mettant à disposition des moyens de manutention mécanique ou d'aide à la manutention comme des chariots ou des diables.
- Former les agents aux postures et aux gestes adaptés au travail.
- Vérifier et entretenir régulièrement les équipements de travail
- Fournir des protections pour le travail à genoux : genouillère, agenouilloir, tapis, etc.
- Mettre à disposition des moyens de signalisation temporaire de chantier mobile et former les agents.
- Porter systématiquement des EPI : chaussures de sécurité ; une tenue couvrant l'ensemble du corps ; des gants de protection contre le risque mécanique. Si le travail a lieu en bord de route, port d'une tenue de haute visibilité.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez des informations complémentaires dans la documentation du service Prévention :

- [P02 Fleurissement](#)
- [E09 Les tenues spécifiques pour le personnel des espaces verts](#)

## RAMASSAGE DES FEUILLES MORTES ET DES DÉCHETS VERTS

En dehors du nettoyage des chantiers, cette activité est par nature saisonnière. Durant quelques semaines, les agents sont amenés à rassembler et ramasser des volumes importants de feuilles ou/et de branches.

### PRINCIPALES TÂCHES

Les tâches principales sont la préparation et l'entretien des équipements de travail ; l'utilisation d'outils coupants ; l'évacuation des déchets et le nettoyage du site.

### PRINCIPAUX RISQUES

- Les risques biologiques et infectieux, lors du travail en milieu contaminée par des rongeurs porteurs de la leptospirose ou lors de la projection de déjections canines
- Les projections de cailloux, de petits objets, de poussières, etc.
- Les manutentions manuelles de charges, les postures contraignantes, les gestes répétitifs, etc.
- Le bruit.
- Les vibrations.
- Les chutes de plain-pied lors des déplacements.
- Les chutes d'objets : chutes de branches, d'arbre, d'outils, etc.
- Le risque routier pour se déplacer sur chaque secteur ou lors des interventions sur le bord de la route, sur un rond-point, etc.
- Le risque électrique dans le cas des machines électriques.
- Les risques liés aux travaux en extérieur : exposition au soleil, aux fortes chaleurs, aux intempéries.

### DISPOSITIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE

Face à ces risques, des mesures intégrées devront être privilégiées :

- Implantation permettant un accès facile pour le véhicule et l'agent, et sécurisé notamment par rapport à la route.
- Privilégier l'utilisation de machines légères et maniables. Les outils électroportatifs sur batterie permettent de limiter le niveau sonore.
- Limiter l'utilisation des outils mus par la force humaine.
- Privilégier l'utilisation de bennes, de conteneurs, de big-bags posés au sol et facile à remplir. Ces conteneurs devront ensuite être déplacés par un système de levage mécanique.
- Organisation du travail pour privilégier l'alternance des tâches et prévenir les risques liés au travail par temps froid.

### MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

- Délimiter une zone de travail pour éviter toute interférence avec le public.
- Limiter les manutentions manuelles de charges.
- Utiliser un harnais de soutien pour le port du souffleur.
- Vérifier et entretenir régulièrement les équipements de travail.
- Mettre à disposition des moyens de signalisation temporaire de chantier mobile et former les agents.
- Porter systématiquement des EPI : chaussures de sécurité ; tenue couvrant l'ensemble du corps ; gants de protection contre le risque mécanique ; protection auditive ; lunettes de sécurité ou écran facial ; casque de protection.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez des informations complémentaires dans la documentation du service Prévention :

- [P14 Activités de nettoyage urbain](#)
- [E09 Les tenues spécifiques pour le personnel des espaces verts](#)

## TAILLE DES HAIES ET DES ARBUSTES

Un entretien périodique des haies et des arbustes est nécessaire pour la santé des végétaux et pour maintenir la structure paysagère.

### PRINCIPALES TÂCHES

Les tâches principales sont la préparation et la sécurisation du site ; l'utilisation d'un souffleur, d'un aspirateur à feuille ou d'un outil manuel ; le chargement puis le vidage des déchets verts.

### PRINCIPAUX RISQUES

- Les coupures ou les amputations.
- Le bruit.
- Les vibrations.
- Les manutentions manuelles de charges, les postures contraignantes, les gestes répétitifs, etc.
- Les risques biologiques et infectieux par contact avec des guêpes ou des frelons.
- Les chutes de hauteur.
- Les chutes d'objets : chutes de branches, d'arbre, d'outils, etc.
- Les chutes de plain-pied lors des déplacements.
- Le risque routier pour se déplacer sur chaque secteur ou lors des interventions sur le bord de la route, sur un rond-point, etc.
- Les risques d'incendie, d'explosion ou de brûlure liés à l'utilisation de brûleur thermique ou de machines thermiques.
- Le risque électrique dans le cas des machines électriques.
- Les risques liés aux travaux en extérieur : exposition au soleil, aux fortes chaleurs, aux intempéries.

### DISPOSITIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE

Face à ces risques, des mesures intégrées devront être privilégiées :

- Implantation permettant un accès facile pour le véhicule et l'agent, et sécurisé notamment par rapport à la route.
- Limiter la hauteur des haies et des arbustes à une hauteur permettant l'entretien et la taille depuis le sol. Tailler à hauteur d'homme.
- Privilégier l'utilisation de machines légères et maniables. Les outils électroportatifs sur batterie permettent de limiter le niveau sonore.
- Organisation du travail pour privilégier l'alternance des tâches et éviter l'exposition au soleil.

### MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION

- Délimiter une zone de travail pour éviter toute interférence avec le public. Délimiter également une zone pour le stockage des déchets avant évacuation ou broyage.
- Eviter les interventions en hauteur en utilisant des appareils sur perche. En cas de travail en hauteur, intervenir à partir d'une plateforme sécurisée. Former les agents et fournir les équipements de protection nécessaires.
- Organiser les tâches de manière à éviter les croisements et les interférences entre les agents présents.
- Former les agents aux postures et aux gestes adaptés au travail.
- Limiter les manutentions manuelles de charges.
- Vérifier et entretenir régulièrement les équipements de travail
- Mettre à disposition des moyens de signalisation temporaire de chantier mobile et former les agents.

- Porter systématiquement des EPI : chaussures de sécurité ; tenue de protection contre les coupures en cas d'utilisation d'une tronçonneuse, tenue couvrant l'ensemble du corps ; gants de protection contre le risque mécanique et les coupures ; protection auditive ; lunettes de sécurité ou écran facial ; casque de protection.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez des informations complémentaires dans la documentation du service Prévention :

- [P46 Utilisation d'une tronçonneuse](#)
- [R36 Sécuriser les travaux sur les arbres dans les parcs et les jardins](#)
- [E09 Les tenues spécifiques pour le personnel des espaces verts](#)
- [AT202101 Accident en abaissant le volume des branches avec une tronçonneuse](#)

## TONTE

La tonte est une des activités principales des agents des espaces verts. Elle peut être réalisée avec une tondeuse autotractée, une tondeuse à conducteur porté, un microtracteur ou un tracteur équipé de lames de tonte.

### PRINCIPALES TÂCHES

Les tâches principales sont la préparation et la sécurisation du site, l'entretien et la préparation des équipements de travail, la tonte, le ramassage de l'herbe, le nettoyage du site.

### PRINCIPAUX RISQUES

- Les projections de cailloux, de petits objets, de poussières, etc.
- La coupure voire l'amputation.
- Le bruit.
- Les vibrations.
- Les chutes de plain-pied lors du travail en pente, sur terrain humide ou accidenté.
- Les risques mécaniques lors de l'entretien, de la maintenance de la machine : coupure, brûlure
- Le risque routier pour se déplacer sur chaque secteur ou lors des interventions sur le bord de la route, sur un rond-point, etc.
- Les manutentions manuelles : poussée, déplacement, vibration, rotation du buste, travail en talus, etc.
- Les risques d'incendie et chimique lors de la manipulation, du transport et du stockage du carburant et de l'huile.
- Le risque électrique dans le cas des machines électriques.
- Les risques liés aux travaux en extérieur : exposition au soleil, aux fortes chaleurs, aux intempéries.
- La noyade lors du travail en bord d'eau.

### DISPOSITIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE

Face à ces risques, des mesures intégrées devront être privilégiées :

- Pratique de la tonte raisonnée pour limiter le nombre d'intervention
- Implantation permettant un accès facile pour le véhicule et l'agent, et sécurisé par rapport à la route.
- Mettre à disposition un engin offrant un poste de conduite adapté et protégé.
- Éviter les interventions en terrain à forte pente ou très accidenté.
- Organisation du travail pour privilégier l'alternance des tâches et éviter l'exposition au soleil.

### MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

- Délimiter une zone de travail, effectuer une reconnaissance du terrain pour repérer les risques présents et éliminer les objets pouvant être projetés.
- Mettre à disposition des moyens de signalisation temporaire de chantier mobile et former les agents.
- Former les agents à l'utilisation de la machine et aux principes de sécurité à adopter. Rappeler les limites techniques de l'appareil et les consignes de sécurité.
- Vérifier et entretenir régulièrement les engins et les équipements de travail
- Avant chaque utilisation, vérifier les bonnes fixations des organes de coupe et l'état d'usure des lames (affûtage). S'assurer du fonctionnement de l'ensemble des dispositifs de sécurité. Veiller à maintenir en bon état la machine.
- Mettre en place un système de retenue et un dispositif de secours lors du travail en bord d'eau, au bord du vide (rempart, fossé, falaise, etc.) ou en terrain avec une forte pente.

- Porter systématiquement des EPI : chaussures de sécurité ; vêtement de signalement de haute visibilité pour les interventions à proximité de voie de circulation ; une tenue couvrant l'ensemble du corps ; des protections auditives. Utilisation de gants de protection contre les coupures lors des opérations de débouillage.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez des informations complémentaires dans la documentation du service Prévention :

- [E33 Tondeuse à gazon autoportée et microtracteur](#)
- [E34 Tracteurs agricoles](#)
- [E09 Les tenues spécifiques pour le personnel des espaces verts](#)



**50 avenue Wilson – CS 98416**  
**25208 Montbéliard cedex**  
**03 81 99 36 36**  
**secretariat@cdg25.org**

[www.cdg25.org](http://www.cdg25.org)